



## CONSEIL SYNDICAL DU SPUQ 2011-2012

Le 7 mars 2012

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

### GEL ET ÉTALEMENT DES EMBAUCHES DE PROFESSEURES, PROFESSEURS

Proposition du Conseil exécutif

- ATTENDU la décision unilatérale de la direction de l'UQAM de procéder à un « étalement » des embauches de professeures, professeurs ;
- ATTENDU que le terme « étalement » recouvre en réalité un gel dans le processus actuel de recrutement;
- ATTENDU la violation par le recteur des décisions prises par les différentes instances de l'UQAM (Sous-commission des ressources, Commission des études et Conseil d'administration) en application des clauses 8.02 à 8.07 de la convention collective SPUQ-UQAM concernant la répartition des postes de professeures, professeurs;
- ATTENDU les liens inacceptables établis par le recteur entre le mouvement étudiant et « un contexte budgétaire de très grande incertitude », notamment au plan d'une hypothétique annulation de la session d'été;
- ATTENDU le retrait soudain de l'affichage des postes disponibles sur le site de l'UQAM et l'irrespect que ce retrait manifeste à l'endroit des candidates, candidats;
- ATTENDU le préjudice grave à la réputation de l'UQAM que cette décision ne peut qu'engendrer;
- ATTENDU les besoins réels associés à tous les postes attribués, notamment pour la relance de l'UQAM et son développement;
- ATTENDU l'effet de démobilisation créé dans l'ensemble du corps professoral;
- ATTENDU le manque de rigueur et d'anticipation de la direction dans son élaboration du budget de l'UQAM;
- ATTENDU les choix budgétaires inadmissibles de la direction qui détourne des sommes considérables vers des investissements autres que l'académique (renforcement de la sécurité, mise en œuvre du plan directeur immobilier, traitement des cadres supérieurs, etc.);

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

- RÉAFFIRME le besoin essentiel de tous les postes attribués par le Conseil d'administration;
- REFUSE le gel et l'étalement des embauches de professeures, professeurs, de même que les raisons invoquées par le recteur pour justifier sa décision;
- EXIGE la reprise immédiate de l'affichage des postes sur le site de l'UQAM et la poursuite du processus de recrutement déjà amorcé;
- EXIGE que tous les postes attribués pour l'année 2012-2013 et ceux des années antérieures puissent être pourvus, comme prévus, aux dates initialement déterminées par le Conseil d'administration;
- BLÂME le recteur d'instrumentaliser la mobilisation légitime des étudiantes et étudiants pour l'accessibilité aux études universitaires;
- BLÂME le recteur pour son choix de mutiler la relance académique de l'UQAM;
- MANIFESTE sa perte irréversible de confiance envers le recteur;
- DEMANDE en conséquence la démission du recteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Syndicat des professeurs et professeures  
de l'Université du Québec à Montréal**

Case postale 8888, succursale Centre-ville, Montréal, Québec H3C 3P8  
Téléphone : 514/987-6198 – Télécopieur : 514/987-3014 – Courriel : spuq@uqam.ca